Retraites : le gouvernement prêt à des compromis avec la droite

Amélioration des pensions pour les femmes, équilibre du système… l’exécutif espère que son projet de loi pourra être adopté par le Sénat

Bertrand Bissuel

L’exécutif se montre plus que jamais ouvert aux propositions de la droite sur la réforme des retraites. Alors que le projet de loi doit être examiné en séance par le Sénat à partir du jeudi 2 mars, l’Elysée tout comme le gouvernement affichent leur bienveillance à l’égard des idées portées par les élus Les Républicains (LR) et Union centriste (UC) – les deux composantes de la majorité au Palais du Luxembourg. Samedi 25 février, Emmanuel Macron a même formé le vœu que cette Chambre du Parlement *« puisse enrichir le texte avec ce qui lui paraît utile »*.

Le dialogue entre les protagonistes est relativement fluide, car les sénateurs LR et UC approuvent la mesure cardinale de la réforme : le décalage de 62 à 64 ans de l’âge d’ouverture des droits à une pension. Depuis plusieurs années, ils votent d’ailleurs une disposition allant dans ce sens, à l’occasion de l’examen du budget de la Sécurité sociale – disposition qui, jusqu’à maintenant, a toujours été écartée de la version finale du texte.

Cette fois-ci, les points de vue convergent, s’agissant du report de l’âge légal, ce qui ne signifie pas pour autant qu’un consensus prévaut d’ores et déjà parmi les parties en présence. Dans un entretien mis en ligne samedi par *Le Parisien*, Bruno Retailleau, le président du groupe LR au Sénat, indique que lui et ses collègues souhaitent donner leur imprimatur à la réforme, mais avec *« deux exigences »*. Primo : *« Il ne faut pas creuser les déficits, mais parvenir à les combler. »* Là-dessus, un terrain d’entente devrait être trouvé aisément, puisque le pouvoir en place cherche justement à ramener le système de retraites à l’équilibre en 2030.

Deuxième condition posée par les élus de droite : des *« mesures fortes pour les mères de famille »* doivent être prises. M. Retailleau évoque un schéma consistant à *« laisser aux femmes le choix »* entre deux options : soit un départ anticipé à 63 ans, soit une *« surcote »* (c’est-à-dire une majoration de la pension) de 5 % pour celles qui *« auraient atteint à la fois une carrière complète et l’âge légal »*.

**Signes de bonne volonté**

Pour le chef du groupe LR – la formation numériquement la plus puissante au Palais du Luxembourg –, il s’agit d’une revendication incontournable : l’exécutif, prévient-il, *« n’aura pas l’aval du Sénat »* si aucun geste significatif n’est fait en direction de cette catégorie de la population. Sa démarche s’inscrit dans le désir de défendre une *« politique nataliste ambitieuse pour la France »*.

Quelques minutes après la publication de l’interview de M. Retailleau au *Parisien*, le président de la République s’est dit très réceptif aux suggestions du parlementaire : *« Je pense que le gouvernement*[les] *abordera avec de l’ouverture* (…)*pour bâtir une majorité derrière ce texte »*, a déclaré M. Macron, samedi, à la fin de sa visite au Salon de l’agriculture. Le lendemain, sur BFM-TV, Olivier Dussopt a également manifesté le plus grand intérêt pour les solutions mises en avant par LR : selon le ministre du travail, une des hypothèses à l’étude consisterait à *« se dire qu’à partir d’un certain âge, si vous n’avez pas atteint l’âge d’ouverture des droits*(…)*mais que votre carrière est déjà complète, les trimestres que vous continuez à faire donnent lieu à une surcote »*. M. Dussopt a aussi paru bien disposé face à une autre attente de M. Retailleau : la mise en extinction des régimes spéciaux de retraite (RATP, industries électriques et gazières, etc.), que le patron des sénateurs LR aimerait voir se concrétiser plus vite que ce que prévoit la réforme.

En multipliant les signes de bonne volonté à l’égard de la droite, l’exécutif espère que son projet de loi pourra être débattu dans son intégralité et adopté par le Sénat – ce qu’il n’avait pas réussi à obtenir, à l’issue de la première lecture à l’Assemblée nationale, seuls deux articles sur vingt ayant pu être discutés.

Dans les négociations en cours, une autre voix compte : celle des sénateurs UC. Tout comme leurs collègues LR, ils sont attachés à l’objectif de résorption du déficit en 2030 et à l’amélioration des pensions pour les femmes – par le biais d’une *« bonification de la pension de 5 % dès le deuxième enfant »*, explique leur chef de file, Hervé Marseille. En revanche, ils sont défavorables à une accélération de la suppression des régimes spéciaux. Ils approuvent, par ailleurs, l’« index seniors » – qui vise à objectiver la place des salariés âgés dans les entreprises – et ils aimeraient le compléter par un système de bonus-malus : ainsi, les employeurs vertueux en termes de recours à cette main-d’œuvre seraient récompensés en voyant leurs cotisations allégées. Les élus UC comptent aussi, avec LR, pousser en faveur d’un contrat de travail spécifique (assorti d’allègements de prélèvements) destiné à encourager l’embauche de seniors.